

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet TRIPAPYRUS- ACTIVITE BROYAGE sur la commune principale de l'AIOT 24 Rue du moulin neuf 85220 L'Aiguillon-sur-Vie.

La référence de votre dossier est A-4-MQ22XEHZI et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/04/2024 à 09h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **43348000100034**

Raison sociale **TRIPAPYRUS ENVIRONNEMENT**

Forme juridique **SA coopérative ouvrière de production (SCOP) à conseil d'administration**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

La davilière 24 rue du moulin neuf, La davilière

24 rue du moulin neuf

L'AIGUILLON SUR VIE

85220 L AIGUILLON SUR VIE

Signataire

Nom : **CLEMENT**

Prénom : **Paul**

Qualité : **PDG**

Adresse électronique : **ghislaine.leguellaut@tripap.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 251951825**

Référent

Nom : **LE GUELLAUT**

Prénom : **Ghislaine**

Fonction : **Chargée administrative**

Adresse électronique : ghislaine.leguellaut@tripap.fr

Téléphone fixe : **+(33) 251951825**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : ghislaine.leguellaut@tripap.fr

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **TRIPAPYRUS- ACTIVITE BROYAGE**

Description des activités :

Broyage de matière plastique issue de notre tri amont. (PE, PP, PVC blanc, PVC gris).

L'installation sera couverte d'un auvent.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **24 Rue du moulin neuf 85220 L'Aiguillon-sur-Vie**

X : 330919

Y : 6631674

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 5.5 DC t/j		Une ligne de broyage avec 2 broyeurs . 1 300 tonnes traités à l'année (262 jours de travail). Casse du verre du verre 2715 : 500KG /jour (100 tonnes à l'année)

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'installation sera équipée d'un OVER BANDE qui séparera la matière ferraille de la matière plastique. Aucun déchet dangereux n'est généré par le présent projet de broyage. Le produit fini qui sort de ce process est ensuite envoyé en filière de valorisation matière en "local". La matière PE et PP déferailée est expédiée à notre filiale WESTPLAST (GIVRAND 85) le PVC Blanc et GRIS déferailé est expédié à des sociétés de valorisation plastique pour incorporation dans leur propre process.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Moyen de lutte interne: RIA et extincteurs conformes et vérifiés

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

IMPLANTATIONPROJETBROYEUR.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLANDEMASSE250PROJETBROYEUR.pdf